



La dynamique des langues créoles dans l'espace plurilingue de l'Océan Indien : réflexions écolinguistiques

Georges-Daniel Veronique

► To cite this version:

Georges-Daniel Veronique. La dynamique des langues créoles dans l'espace plurilingue de l'Océan Indien : réflexions écolinguistiques. Staudacher – Valliamée, G. Langues, cultures et transmissions : dynamiques créoles, Université de la Réunion, Epica Editions, pp.15-27, 2017. hal-01795573

HAL Id: hal-01795573

<https://amu.hal.science/hal-01795573>

Submitted on 18 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La dynamique des langues créoles dans l'espace plurilingue de l'Océan Indien : réflexions écolinguistiques

Georges Daniel VERONIQUE (Aix Marseille Univ, CNRS, LPL, Aix-en-Provence)

Les espaces insulaires créolophones des Mascareignes (Maurice, Réunion, Rodrigues) et des Seychelles s'inscrivent dans une zone plurilingue où se côtoient, suivant la terminologie de Calvet (1999), une langue hyper centrale (l'anglais), des langues centrales (l'arabe et le français) et des langues moins puissantes. C'est ce «*système écolinguistique* dans lequel les langues se multiplient, se croisent, varient, s'influencent, sont en concurrence [...] » (Calvet 1999 : 35), que je voudrais aborder dans cette contribution. Il s'agira donc de décrire l'environnement socioéconomique et ethnographique dans lesquels évoluent les langues dans l'Océan Indien, ce que S. Mufwene (2001) nomme l'*external ecology*. Je voudrais, tout d'abord, esquisser à grands traits les pratiques plurilingues de cette zone Sud-Ouest de l'Océan Indien. Puis, j'aborderai la dynamique des langues créoles dans les principales formations sociales de cet espace ; pour des raisons écolinguistiques, j'examinerai en priorité l'espace défini par les « îles sœurs », La Réunion et Maurice. J'essaierai de montrer les relations particulières des langues créoles de l'Océan Indien avec leurs environnements écolinguistiques respectifs. J'essaierai enfin, de caractériser les confrontations et conflits linguistiques qui traversent les formations sociales de cette zone.

La question de la « transmission » qui structure ce volume apparaîtra dans cette contribution sous quatre dimensions liées :

- l'extinction de certaines langues et les questions de « loyauté linguistique » ainsi engagées ;
- l'émergence de langues nouvelles, en l'espèce les langues créoles de la zone ;
- les rapports de domination symbolique entre langues centrales et langues périphériques ;
- la migration des langues et la migration des hommes dans le cadre de la mondialisation.

Dans cette contribution, il apparaîtra que l'on peut envisager la transmission du conflit. Les conflits interlinguistiques qui seront abordés dans cet article concernent des pratiques langagières communicatives, mais également des représentations sociales et des imaginaires linguistiques. Ils engagent des grandeurs institutionnelles – les activités d'aménagement linguistique de l'état et de groupes et associations constitués – et quelques agents et appareils de socialisation : l'école, les médias et les institutions économiques. Ces confrontations interlinguistiques sont à la source de significations sociales, d'une sémantique sociale, qui se structurent différemment dans les différentes formations sociales évoquées. Elles sont façonnées par ces formations sociales et alimentent, en retour, le flux des significations sociales qui les tissent. Les situations de conflits linguistiques sont une composante des écosystèmes linguistiques qu'il convient d'analyser. Elles exercent, à n'en point douter, des influences importantes sur la vie culturelle, économique et sociale des territoires de l'Océan Indien.

1. Le système écolinguistique du Sud-Ouest de l'Océan Indien

Le système écolinguistique du Sud-Ouest présente une configuration originale car il est le lieu d'émergence de langues nouvelles endogènes et de disparition de langues exogènes arrivées dans le cadre de l'esclavagisme et de l'engagisme. Cette zone est également un lieu de concurrence et de compétition entre langues internationales : l'anglais, le français et l'arabe.

1.1. Langues disparues et langues en voie d'extinction

L'espace du Sud-Ouest de l'Océan Indien, espace sillonné par les navigateurs depuis l'époque fort ancienne des migrations austronésiennes à Madagascar jusqu'aux passages plus récents de commerçants et de colonisateurs depuis un millénaire ou presque, est d'abord un espace de langues oubliées et de langues en danger. Toutes ces langues disparues ou menacées, pour lesquelles des activités militantes sont aujourd'hui déployées, influencent assurément les imaginaires et les pratiques langagières des communautés insulaires contemporaines. Larsson (2009) rappelle fort justement que cette partie de l'Océan Indien a été une mer malgache tout au long des dix-huitième et dix-neuvième siècles ; cette pratique linguistique partagée a favorisé les marronnages et les révoltes. La connivence linguistique de la population servile a ainsi permis la révolte de Ratsitane à l'Ile de France. Les populations serviles de la Réunion, de Maurice et des Seychelles ont parlé puis oublié le malgache, mais également des langues d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique de l'Est. Elles ont laissé des traces lexicales (Chaudenson 1974), et peut-être grammaticales, dans les langues créoles de l'Océan Indien. Elles survivent sans doute, en écho, dans certaines pratiques dites de sorcellerie, dans certaines onomatopées (pensons à *Odon* dans l'univers romanesque d'Edouard Glissant).

L'engagisme, et d'autres migrations économiques, ont amené dans cette zone des langues de l'Inde et de Chine, qui sont pris, à leur tour, dans un processus d'attrition mais qui déploient une résistance complexe comme l'illustrent les données démo-linguistiques du recensement de 2011 à Maurice. Dans ces tableaux qui transcrivent des déclarations, les données numériques des locuteurs qui parlent uniquement le créole, ou cette dernière langue en combinaison avec d'autres langues « héritées » sont en gras ; les dénombrements pour la langue « ancestrale » la plus vivante sont en italiques et en gras.

Tableau 1
Données démolinguistiques à Maurice : les langues du foyer
“Resident population by language usually spoken at home” - 2011

		Total des créolophones
Creole	826 152	
Bhojpuri	142 387	
Hindi	7 250	
Tamil	3 623	
Telegu	2 169	
Marathi	1 888	
Urdu	1 789	
Creole & Bhojpuri	64 150	(890 302)
Creole & Hindi	4 572	(894 874)
Creole & Tamil	3 274	(898 148)
Creole & Telegu	2 841	(900 909)
Creole & Marathi	1 656	(902 565)
Creole & Urdu	3 536	906 101
Population totale	1 143 069	

Tableau 2
Pratiques des langues orientales et du créole (recensement de 2011)

Language of forefathers (langues ancestrales)		Language usually spoken at home (langue parlée à la maison)		
		Creole	Bhojpuri	Language of forefathers (langues ancestrales)
Creole	420 344	389 523		
Bhojpuri	361 184	187 074	126 700	
Hindi	35 757	20 945	508	4 465
Tamil	44 724	36 639	117	3 442
Telegu	18 793	13 170	241	2 065
Marathi	16 587	12 778	184	12 778
Urdu	34 096	29 325	302	29 325
Chinese languages	22 606	11 005	2	11 005
Total	954 271	700 459	127 954	
Population totale	1 143 069			

Ces chiffres montrent la progression irrésistible du créole au détriment des langues de l'engagisme à Maurice. Ces tableaux révèlent également plusieurs autres données. Ils fournissent les dénominations des langues telles qu'elles ont cours dans ce territoire et leur orthographe. Ils montrent la pratique résiduelle des langues des engagés du dix-neuvième siècle et leur relative érosion, sauf le bhojpuri et dessinent de ce fait la dynamique des substitutions linguistique en cours. Les langues dites orientales sont l'objet d'âpres batailles pour leur maintien, à Maurice comme à la Réunion ; la signification de ces guerres linguistiques n'est pas la même dans les deux formations sociales. A Maurice, les langues orientales sont en conflit plus ou moins explicite avec la langue créole. Cette confrontation est le reflet sur le plan des représentations et des imaginaires d'un conflit entre groupes ethnoculturelles, les « communautés » mauriciennes, dont la notion de « *malaise créole* » qui a cours à Maurice est une des expressions.

1.2. L'anglais, le français et l'arabe dans les états plurilingues de l'Océan Indien

Le pourtour de l'Océan Indien (le fameux *Indian Ocean Rim*) est principalement anglophone ; la langue française n'est pas absente de cette zone mais ne dispose pas du même statut dans la République des Comores, dans la République malgache, dans la République de Maurice, dans celle des Seychelles et dans les deux départements français de l'Océan Indien (Mayotte et Réunion). Le Sud-Ouest de Océan Indien est dominé par les langues des puissances coloniales passées, l'anglais et le français. La présence de ces langues exogènes ne peut être dissociée bien évidemment de l'entreprise coloniale et de ses effets linguistiques. Il demeure de nombreuses traces (sur le plan des langues comme sur le plan des imaginaires linguistiques) des diglossies coloniales (français – créole et anglais – créole) dans ces espaces linguistiques. Il convient de ne pas méconnaître le rôle de l'arabe non plus, ne fût-ce que dans son emploi liturgique.

Outre son rôle de langue des échanges économiques, l'anglais occupent dans les anciennes colonies britanniques aujourd'hui indépendantes, la République de Maurice et celle des Seychelles, une place prééminente car elle est la langue des institutions et des administrations de l'état ; de droit, il est médium d'enseignement – ainsi, l'Université de Maurice et celle des Seychelles sont des universités anglophones, sur le plan de l'organisation administrative, des études et de la communication – et langue des cours et

tribunaux de justice. Cette prééminence n'exclut pas des arrangements ponctuels avec le français et le créole, ici et là. La seule grande institution mauricienne qui échappe à la domination de l'anglais est l'église catholique, qui est francophone, et dorénavant créolophone. Pour Maurice, comme Baggioni et de Robillard (1990) ont pu le montrer, il ne faut pas négliger le gain de locuteurs francophones, ce qu'ils nomment les néo-francophones, par l'action de la seule dynamique sociale mauricienne.

Cette domination des langues centrales et hyper centrale dans les différentes formations de l'Océan Indien – l'anglais, le français mais également l'arabe – impliquent une concurrence entre ces grandes langues et également des accommodements avec les autres langues pratiquées dans les différents territoires du Sud-Ouest de l'Océan Indien. D'où, par exemple, le développement d'une activité traduisante populaire – la traduction du Coran et de la Bible en créole à Maurice – et la fabrication de divers affichages en créole.

1.3. Mouvements des hommes et des biens et diffusion des langues

La circulation des hommes provoquée par l'expansion coloniale européenne des siècles précédents – l'esclavagisme et l'engagisme – se poursuit dans le Sud Ouest de l'Océan Indien, depuis la fin du vingtième siècle, dans le contexte de la mondialisation. C'est ainsi que de nouvelles langues viennent enrichir les paysages linguistiques des différents territoires de la zone : le malgache, le shimaoré et les langues des Comores à la Réunion ou le chinois commun et le Srilankais à Maurice (Granget et Narainen, 2013).

1.4. Un plurilinguisme dynamique

Le système écolinguistique du Sud-Ouest de l'Océan Indien est mouvant. Une revitalisation des langues arrivées à la fin du 19^e siècle, ou du moins, de celles qui les représentant au niveau de l'état, l'hindi et le mandarin ne sont pas à exclure. La présence de l'anglais, du français et de l'arabe n'est pas menacée. L'institution des langues créoles progresse même si ce processus n'est pas de même nature et ne se fait pas au même rythme dans les trois îles créolophones.

2. Les espaces créoles de l'Océan Indien

Trois zones créolophones se déploient dans l'espace plurilingue décrit *supra*. Pour des raisons écolinguistiques de proximité géographique, historique et culturelle, je m'intéresserai principalement aux similitudes et aux différences entre deux formations sociales historiquement liées, Maurice et la Réunion – par certains aspects, la situation des Seychelles rappelle celle de Maurice. Maurice et La Réunion associées au sein de l'archipel des Mascareignes, dans la même zone géographique et linguistique, « îles sœurs » comme on les nomment quelques fois, sont liées par une histoire commune, dans le sillage de la Compagnie des Indes et du royaume de France, et par l'apparition sur leurs sols de langues créoles, peut-être apparentées. Leurs destins coloniaux ont divergé au dix-neuvième et au vingtième siècles : La Réunion est devenue DOM en 1946 et Maurice a obtenu son indépendance du Royaume Uni en 1968.

La comparaison des deux formations sociales insulaires permet de montrer les imbrications multiples entre les pratiques langagières et les configurations des formations sociales dans la construction du sens social dans ces entités sociales. J'aborderai deux zones de conflit dans ces territoires : la question du plurilinguisme et les rapports du créole et du français. Que ce soit autour de la gestion de la diglossie français – créole (qui parle quelles langues? À qui et quand?), ou à propos du choix d'une graphie pour le créole

ou de la question des langues à l'école, les deux formations sociales comparées diffèrent. On peut également établir que des phénomènes structurellement identiques sur le plan linguistique d'alternance codique, manifestent des significations sociales différentes selon les lieux concernés.

2.1. Bref retour historique

La Réunion et Maurice se développent selon un modèle historique identique, même si les rythmes de développement ne sont pas les mêmes d'une île à l'autre, et même si le projet politique du colonisateur français est différent pour chacun de ces territoires.

Tableau 3

La société d'habitation, quelques relevés démographiques : Bourbon (la Réunion)

	Noirs (population servile)	Blancs
1689	102	212
1705	310	426
1709	384	492
1714	534	623
1725	1 776	1 402

Tableau 4

La société de plantation, quelques relevés démographiques : Bourbon (la Réunion)

	Noirs	Blancs et Libres
1735	4 4994 / 7 664	1 716 / 1 873
1767	21 047	5 237
1772	24 687	5 702
1779	30 209	6 929

Tableau 5

Société d'habitation et société de plantation, quelques relevés démographiques : Ile de France (Maurice)

	Blancs	Noirs	Libres
Déc. 1722	123	95 (dont 30 de Bourbon – le reste de Madagascar)	
Avril 1728	102	70 (dont 5 de Bourbon – le reste de Madagascar)	
1727-1735		1 640 (dont 695 – Afrique de l'Ouest)	190 (Inde)
1767	3 163	15 027	587
1777	3 334	25 154	1 173
1787	4 372	33 832	2 235
1797	6 237	40 080	3 703

1806 (Milbert)	13 952 (Blancs + libres)	60 646 (dont 16 784 Créoles, 11 030 Malgaches, 26 670 Mozambiques)	
		64 351 / 61 645	
1807	6 489	65 367	5 912
1810		68 177	
1832		63 156	
1835	29 612 (Blancs + libres)	66 000 61 045	

Ces deux formations sociales, de superficie proche, hébergent des populations serviles de taille comparable. Après l'abolition de l'esclavage, Maurice accueillera plus de 400 000 engagés durant la période de l'engagisme, en provenance de différentes régions de l'Inde, alors que ce chiffre sera environ quatre fois inférieur, pour une période comparable, à la Réunion. Après un développement lié tout au long du dix-huitième siècle, et des relations linguistiques et culturels réguliers, les destins politiques de Maurice et de La Réunion divergent dès le dix-neuvième siècle.

La querelle des linguistes autour de l'origine des langues créoles de l'Océan Indien, où l'hypothèse de l'existence d'une proto - langue – le bourbonnais – à l'origine des langues créoles de la Réunion et de Maurice, défendue par Chaudenson (1974) a été fortement contestée par l'hypothèse de l'existence de deux proto - langues différentes – le bourbonnais, pour le réunionnais, d'une part, et le proto - Indian Ocean Creole, pour les langues créoles de Maurice et des Seychelles, soutenue par C. Corne et P. Baker, doit être lue dans ce contexte de rivalité et de conflit. Bien évidemment, il conviendrait de penser la question de l'émergence des langues créoles dans l'Océan Indien à nouveaux frais (voir Véronique 2014).

2.2. La gestion du créole dans la République de Maurice et la politique linguistique éducative de la République française dans les Outre-Mer

Dans un contexte écolinguistique complexe, marqué par la « francophonie paradoxale » mauricienne (Baggioni et de Robillard, 1990) et par la défense des 'langues ancestrales' (les langues des engagés), la promotion du créole mauricien a connu au moins trois phases, qu'elle partage d'ailleurs avec le créole réunionnais : une phase d'illustration et de recherche du pittoresque, dont l'adaptation de quelques fables de La Fontaine par François Chrestien (1747-1846) fournit un excellent exemple ; une phase militante à la fin des années cinquante du siècle dernier avec le journal *l'Épée* de J. Coralie, et des écrits en prose (*Tention caïma* de Jean Erenne alias René Noyau, 1971), et enfin, une lente institution avec l'Indépendance (1968) et la proclamation de la République en 1992. La dynamique des années soixante-dix est à double face ; elle comporte des actions militantes, elles-mêmes adossées à des recherches académiques. Un co-linguisme (Balibar 1985), qui passe par la grammatisation du créole (l'aménagement orthographique, l'élaboration de dictionnaire et de grammaire), et par son introduction à l'école, est en cours. Au contraire des Seychelles, l'institution de la langue créole à Maurice a progressé lentement, pour des raisons liées partiellement à l'évolution des langues dites ancestrales.

Comme les autres départements d'outre-mer créolophones, la Réunion s'interroge depuis plus de trente ans sur les relations qui pourraient se nouer entre le créole et le français dans la vie sociale, et tout particulièrement à l'école. Pendant longtemps, l'école à la

Réunion, comme dans d'autres départements français, a été l'école du français et de la francisation ; le créole en était banni. Axel Gauvin (1977) cite en annexe de *Du créole opprimé au créole libéré*, une lettre du Vice-recteur de la Réunion qui rappelle, en 1975, que le français est la seule langue en usage à l'école, en faisant référence à un règlement de 1887.

Le vœu d'une prise en compte du créole à l'école à la Réunion est motivé par des facteurs de différents ordres : le constat d'un échec scolaire important dans l'Académie, l'évolution de la situation linguistique de diglossie français-créole à travers un accès plus important au français, la reconnaissance du créole comme langue régionale, la loi sur les Départements d'Outremer, l'aménagement des dispositifs d'enseignement qui rendent possible un enseignement du créole et du français, sans oublier une volonté militante dont Gauvin (1977) par exemple, porte témoignage.

Dans sa thèse de 1988, publiée sous forme d'ouvrage en 1990, C. Boyer dresse un bilan des pratiques linguistiques d'un groupe d'élèves de maternelle et formule des propositions pour l'enseignement du français en prenant en compte le créole à l'école, propositions qui trouvent une forme d'aboutissement dans les travaux qui seront mis en œuvre dans cette académie à partir de 1996. Suite à une mission du Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (CREDIF) à la Réunion en 1995, une recherche-action est entreprise en 1996, qui aboutit en 2001, à la publication de documents multimédia pour la formation des maîtres à l'accueil bilingue et aux activités d'expression orale en créole et en français en maternelle. Il s'agit d'un inventaire de bonnes pratiques proposées comme modèles aux enseignants (Fioux, Marimoutou, 2001).

Cette action, antérieure aux textes de 2001 sur les Outre-mer, s'inscrit dans le mouvement de prise en compte de la 'langue régionale'. Des " scénarios langagiers " qui permettent l'accès à une certaine compétence de communication en français sont proposés. L'ensemble a fait l'objet de production d'outils vidéo pour la formation des professeurs des écoles (cf. Fioux 2001, Fioux et Marimoutou 2001). L'intérêt de l'entreprise, outre sa réelle efficacité, est d'installer, un tant soit peu, la langue régionale à l'école. Une seconde réalisation concerne le cycle 2 (Grande Section de Maternelle, C.P, C.E.1) du primaire à la Réunion. Il s'agit d'un ensemble pédagogique de sept modules, *Detak bann lang*, qui vise à faire travailler le français et le créole à travers des activités qui sollicitent des démarches comparatives, des productions bilingues et des verbalisations métalinguistiques (Wharton 2003a et b, Marimoutou 2004).

Ce que l'on peut retenir de ces réalisations comme de la présence dans l'appareil scolaire de certifiés issus du CAPES créole(s), c'est son effet de dynamisation des débats liés à l'institution du créole réunionnais, d'où un débat autour du choix d'une écriture pour le créole (Armand 2004, Bigot 2004, Dupuis 2004, Gauvin 2005), qui pourrait aboutir à une graphie unifiée, à l'instar des Seychelles et de Maurice.

2.3. Créole et français à Maurice et à La Réunion : des usages sociaux de l'interlecte

Pour rendre compte de la variation en créole à la Guadeloupe et à la Martinique, L.-F. Prudent (1981) propose la notion d'interlecte, proposition qui conteste ce que l'on nomme ailleurs, l'alternance codique. L'interlecte est défini comme un macro système langagier qui recouvre toutes les variétés de français et de créole co-présentes. « L'interlecte [...] (est) ce moment défini comme un espace discursif dynamique, accusant la manifestation de nombreux code-switchings, code-mixings, interférences, cumuls de français et de créole à des points des énoncés qui ne peuvent être décrits par une « grammaire de langues. » (Prudent, 2005 : 362).

Dans ce qui suit, je voudrais montrer que des phénomènes d'interlecte, « structurellement

identiques » en créole de la Réunion et de Maurice, présentent des significations sociales différentes dans ces deux formations sociales.

2.3.1. Des usages ‘formels’ de l’interlecte à Maurice

L’homme politique qui s’expriment dans les extraits 1 et 2 est à catégoriser comme un « mulâtre » dans la taxinomie raciale mauricienne, et il représente une circonscription électorale urbaine, réputée nantie et francophone. Ces deux éléments expliquent largement son recours à cette parole bilingue « formelle ». Les valeurs associées à ces deux extraits indiquent à la fois l’origine de l’énonciateur mais également le caractère formel de sa prise de parole (voir Véronique 2013, pour davantage de développements).

1. *onon* mo dé kamarad “Raj” avec “Balmick”, mo /*tønir*/ felisit ritoerni[√] ofisoer [...] mo félisit osi lapolis ki pa fine gèj en travaj fasil é mo koné ki zot fine *akonplir* zot / *ta*/ avek buku /*dø*/ [...] *mintnan bjïn syr* mo ti a kontan osi félisit [...] (Intervention de M.G, MBC 1987, R. Ludwig, S. Telchid, F. Bruneau-Ludwig eds., 2001).

Dans le segment « *onon* mo dé kamarad “Raj” avec “Balmick” », le syntagme nominal duel « mo dé kamarad » (mes deux camarades) provient du créole. En tête d’énoncé, un syntagme « *onon* » (« au nom ») du français introduit une structure non attestée dans les variétés vernaculaires du créole mauricien. Dans une variété moins formelle, on aurait pu relever, avec le même effet de sens, /*pu* / ou /*dānō*/ en lieu et place de « *onon* ». « mo /*tønir*/ felisit ritoerni[√] ofisoer » est un calque de la formule française « je tiens à féliciter X ». Il peut être comparée à son équivalent traductionnel en créole mauricien « mo ti a kontan félisit X », attesté plus loin dans l’intervention. « *tønir*, *akonplir* » sont des unités de contenu empruntées au français et adaptées à la morphologie verbale créole, en ayant recours à la forme infinitive – cette forme du verbe est la forme alternative, plus normée, de la forme verbale longue « *tini* » ou « *akonpli* », attestée dans les usages vernaculaires. Les unités /*ta*/ / et /*mintnan bjïn syr*/ ne subissent, elles, aucune adaptation phonologique. L’alternance entre « mo /*tønir*/ felisit X » et « mo ti a kontan félisit », son équivalent créole, dans le même fragment de texte est à noter.

2. mé mo *pansé* ki “*au-delà de la campagne électorale*” saki léléktora “Belle-Rose-Quatre-Bornes” fine *sanksjoné sé* /*promjérman*/ [...] (Intervention de M.G, MBC 1987, R. Ludwig, S. Telchid, F. Bruneau-Ludwig eds., 2001).

En 2, dans une structure créole, marqué par les éléments systémiques « mé », « mo », « ki », le lexème emprunté au français « *pansé* », rappelle par sa morphologie d’autres verbes du créole mauricien, mais, de fait, le registre vernaculaire emploierait plutôt « *kuar* / *kruar* » dans ce contexte. On note l’insertion d’un segment en langue française “*au-delà de la campagne électorale*”. Plus loin, un emprunt verbal *sanksjoné*, morphologiquement adapté au créole, est inséré. On relèvera également l’usage du présentatif *sé*, facultatif dans ce contexte en registre vernaculaire, mais davantage attesté dans des usages formels.

2.3.2 L’usage de l’interlecte à la Réunion

Les extraits qui suivent proviennent de la thèse de L. Souprayen-Cavery (2000 /20)

3. « **et : / quand les quatre à six semaines té fini : / ma raplé le commercial pou dire que voilà / na in pë d(e) tan mi atann la baie vitrée : et : mi voi pa vnir // alors chaque fois**

mi rap (...) ma apèl (...) ma dû raplé au moins trois ou quatre fois // » (Souprayen-Cavery, 2000 : 76).

4. « *L30 AF : - non : atann : je vous raconte la suite / après : [rire] // alors apré sa // ils ont fini par v(e)nir mett(r)e : la baie vitrée // mais : quand : la vnu mèt la baie vitrée : pou kontant amoin soidizan : / la amné une barre de renforcement : mé : i adapté pa à la baie vitrée // alor zot la mis seulement la baie vitrée : / »* (Souprayen-Cavery, 2000 : 77)

L'alternance des unités et des segments phrastiques en provenance du français et du créole dans les extraits 3 et 4 ne diffère pas de celle observée dans les extraits 1 et 2. Par contre, la prise de parole politique rapportée en 1 et 2 renvoie à un registre linguistique du créole mauricien, que l'on pourrait nommer formel (voir Véronique 2013 pour des développements) alors que les extraits réunionnais semblent constituer la forme usuelle des échanges dans ce contexte.

3. Le devenir des langues créoles dans un espace plurilingue

Les langues créoles ne se retrouvent dans la même configuration institutionnelle dans les deux états créolophones de l'Océan Indien, Seychelles et Maurice, et dans la République française où la langue s'inscrit dans l'ensemble des langues des outre-mer et dans celui des langues régionales de France.

Sans concurrence aux Seychelles, sinon celle des langues internationales, la langue créole est dans une position plus complexe à Maurice. Malgré son emploi répandu, elle est mêlée au débat sur les langues « ancestrales » apportées par l'engagisme, et se trouve toujours associés aux Créoles, descendants des esclaves et des libres de couleur. En dépit de son dynamisme sur le marché linguistique intérieur mauricien, il n'est pas certain que cette langue puisse accéder à un statut national – elle n'est d'ailleurs pas en usage au Parlement mauricien par exemple. Pour Maurice, l'inscription de la langue créole dans le procès de construction nationale semble difficile.

L'évolution du créole à la Réunion, langue d'une collectivité d'outre-mer au sein de la République française, est dépendante des évolutions de la politique linguistique de la République française dans les Outre-Mer dont la déclaration de Cayenne (2011) offre un témoignage très intéressant (DGLFLF, 2011). Sa dynamique est également liée à la volonté de ses usagers et des structures politiques à l'échelle de la commune, du département et de la Région. Le développement des activités touristiques pourrait favoriser l'essor de la langue créole à la Réunion.

4. Conclusion

Au terme de ces réflexions, je souhaiterais formuler quelques observations sur l'institution des langues créoles aux Seychelles et dans les Mascareignes. Depuis une cinquantaine d'années, ces langues font l'objet de travaux académiques (grammaires et dictionnaires). Durant la même période, elles ont été grammatisées au sens de Balibar (1985) et d'Auroux (1994), disposant peu ou prou, de dictionnaires, de grammaires et de graphies stabilisées. Elles sont présentes à l'école.

Parmi les chantiers auxquels les langues créoles font face avec des réussites diverses, demeure la question du créole à l'école et de la formulation de politique linguistique éducative dans ces domaines.

La dynamique des langues créoles s'écrit dans un espace plurilingue où le français et l'anglais continueront à s'imposer dans le cadre de la mondialisation très présente dans cette zone. Dans cette contribution, j'ai tenté de montrer que le plurilinguisme du Sud-Ouest de l'Océan Indien se caractérise d'abord par les langues disparues de certains sites où elles furent en usage ; ce sont les langues des populations serviles. Les langues apportées par l'engagisme sont exposées, sur le sol mauricien, à des phénomènes d'attrition et de substitution linguistique. A Maurice, la guerre linguistique, plus ou moins ouverte, entre le créole et les langues dites ancestrales, se double de la promotion de langues prestigieuses des terres d'origine, l'hindi et le mandarin. Les langues hypercentrale et centrales – l'anglais, l'arabe et le français, poursuivant leurs expansions pourraient conforter la promotion de l'hindi et du mandarin.

Références

- Armand, A. 2004, Effets d'un dictionnaire dans le milieu éducatif, leçons à tirer à l'orée d'une réédition, *Communication à la 7^{ème} Table Ronde du L.C.F-UMR8143 CNRS / Université de la Réunion " Situations scolaires plurilingues : regards sociolinguistiques, modèles et interventions*, Février 2004.
- Auroux S., 1994. *La révolution technologique de la grammatisation*. Liège, Mardaga.
- Baggioni D., de Robillard D., 1990. *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris, L'harmattan
- Baker, Ph., Corne, C., 1982. *Isle de France Creole. Affinities and Origins*, Ann Arbor (MI), Karoma Publishers.
- Balibar Renée. 1985. *L'institution du français. Essai sur le co-linguisme. Des Carolingiens à la République*. Paris, PUF.
- Bigot, N. (2005). Le créole écrit, le créole à l'école. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dirs.). *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 113-122). Berne : Peter Lang.
- Boyer, C. (1990). *L'enfant réunionnais à l'école maternelle*. Saint-Denis (Réunion) : Éditions du Tramail.
- Calvet, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues*. Paris : Plon
- Chaudenson, R. (1974). *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Tomes 1 & 2, Paris, Librairie Honoré Champion.
- DGLFLF, (2011). *Déclaration de Cayenne 18 Décembre 2011*, Paris.
- DUPUIS, M.- R. (2004). Créole et formation des enseignants à la Réunion : une tentative de bilan des actions et un essai d'analyse et d'interprétation de la politique de l'I.U.F.M, *Communication à la 7^{ème} Table Ronde du L.C.F-UMR8143 CNRS / Université de la Réunion " Situations scolaires plurilingues : regards sociolinguistiques, modèles et interventions*, Février 2004.
- Fioux, P. (éd.) (2001). *Des langues de la maison aux langues de l'école en milieu plurilingue*. Paris : Éditions Karthala .
- Fioux, P., Marimoutou, J. (2001). L'oral à l'école maternelle. Les enjeux de la petite enfance : expériences de l'école réunionnaise ..., *Études créoles*, 24, 131-148.
- Gauvin, A. (1977). *Du créole opprimé au créole libéré*. Paris : L'Harmattan.
- Gauvin, A. (2005). Les indispensables compromis. Notes sur l'écriture du créole réunionnais. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dirs.). *Du plurilinguisme à l'école*.

- Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 123-142). Berne : Peter Lang.
- Granget, C, Narainen, S. 2013. L'usage de la négation en morisyen L2 (ou : Les créoles sont-ils si simples?). *CLAIX. Travaux* 24
- Larsson P. M. 2009. *Ocean of letters. Language and Creolization in an Indian Ocean Diaspora*. Cambridge University Press.
- Ludwig R., Telchid S. & Bruneau-Ludwig F. 2001, *Corpus créole. Textes oraux dominicains, guadeloupéens, guyanais, haïtiens, mauriciens et seychellois: enregistrements, transcriptions et traductions*. En collaboration avec S. Pfänder et D. de Robillard, Hamburg, Buske Verlag.
- Marimoutou, J. (2004). Didactique contact, Detak bann lang. *Communication à la 7^{ème} Table Ronde du L.C.F-UMR8143 CNRS / Université de la Réunion " Situations scolaires plurilingues : regards sociolinguistiques, modèles et interventions*, Février 2004.
- Mufwene, S. 2001. *The Ecology of Language Evolution*. Cambridge, C.U.P
- Prudent Lambert-Félix 1981, « Diglossie et interlecte », *Langages* n°61, p. 13-38.
- Souparyen-Cavery Logambal, 2010, *L'interlecte réunionnais – Approche sociolinguistique des pratiques et des représentations*, Paris, L'Harmattan.
- Véronique, G.D. 2013. Les usages formels du morisyen. Des emplois stratégiques du contact des langues en contexte créolophone. *CLAIX. Travaux* 24, pp. 213-228.
- Véronique, G.D. 2014. L'origine des créoles de l'Océan Indien : les enjeux d'un débat de généalogie linguistique. In Carpooran, A. (ed.) *Langues créoles, mondialisation et éducation*, pp. 83-106, CSU-ELP, Maurice.
- Wharton, S. 2005. Pour développer la compétence varilingue en situations interlectales : une didactique intégrée des langues. *Études créoles*, 28, 2, 147-180.
- Wharton, S., 2003a, " Formation des enseignants dans les aires créolophones : comment évaluer la politique linguistique à l'œuvre ? Selon quels critères ? ". TUPIN, Frédéric (éd.), *École et éducation. Univers créoles* 3, pp 231-253, Paris, Ed. Economica,.
- Wharton, S., 2003b, " La didactique des langues en contact à La Réunion : objet politique ou processus didactique? ". In BILLIEZ, Jacqueline (éds.), *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*, pp. 271-285, Paris, L'Harmattan.